

**Demande de crédit de CHF 2 095 000,00
pour la création d'une structure modulaire
provisoire en bois aux Esserpys
pour l'accueil de jour**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objectif de solliciter un crédit de CHF 2 095 000,00 afin créer un bâtiment modulaire permettant d'accueillir temporairement et d'augmenter la capacité des structure d'accueil de jour communales.

2. Préambule

En date du 27 février 2025, votre Conseil a accepté le préavis municipal N° 67/2025 relatif à un crédit d'étude pour la transformation et l'extension du collège du Rosset en une garderie.

Anticipant la nécessité de déplacer l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et le réfectoire qui s'y trouvent actuellement pendant la réalisation des travaux, la Municipalité a étudié la possibilité de créer une structure d'accueil provisoire sur le terrain des Esserpys, jouxtant le collège du même nom.

Parallèlement, la Municipalité est toujours à la recherche de solutions permettant d'augmenter la capacité d'accueil, en particulier au sein de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers), structure parascolaire pour laquelle la demande est la plus importante.

La solution retenue et présentée dans ce préavis permet de répondre à ces deux objectifs, tout en permettant de s'adapter aux besoins futurs grâce à son évolutivité.

3. Détails des travaux

L'architecte mandaté pour cette réalisation est le bureau d'architecture et d'ingénierie Emixi Architectes Sàrl à Lausanne.

Le projet consiste en la réalisation d'une structure modulaire provisoire en construction bois destinée à accueillir, dans un premier temps, une structure d'accueil de jour parascolaire composée de 5 groupes de 12 enfants.

Implantée sur le site des Esserpys, cette construction vise à répondre à un besoin temporaire d'accueil, tout en s'intégrant dans l'environnement du parc.

Afin de minimiser l'impact sur le terrain existant, le bâtiment sera implanté sur des fondations légères de type vis Kriener (sous réserve de la faisabilité technique). Ce système permet d'éviter les fondations en béton, et donc de préserver la végétation et restituer le site à son état initial une fois la structure démontée. Le parc pourra ainsi retrouver pleinement sa vocation d'espace vert à la fin de la période d'utilisation.

La construction adoptera un système modulaire en bois. Les modules, préfabriqués, permettront un chantier rapide et peu intrusif. Le bâtiment sera naturellement alimenté en eau et électricité et chauffé par une pompe à chaleur air/eau.

Conçue dès l'origine pour offrir une grande flexibilité d'usage, la structure pourra être étendue ou réorganisée en fonction de l'évolution des besoins communaux. De nouveaux modules pourront être ajoutés afin d'augmenter la capacité d'accueil ou de créer de nouveaux espaces, garantissant ainsi l'adaptabilité du dispositif.

4. Projet d'occupation des locaux

Les différents projets liés à l'extension de l'accueil de jour au sein de la commune demandent la mise en place d'une planification précise, permettant d'une part d'assurer la continuité de l'accueil et, d'autre part, de profiter au mieux des locaux disponibles.

Vous trouverez ci-dessous les principales étapes de cette planification qui devra, bien entendu, être suffisamment souple pour s'adapter aux inévitables changements qui interviendront dans les prochaines années.

Situation actuelle

La situation actuelle de l'accueil de jour à Romanel-sur-Lausanne est la suivante :

Structure	Capacité max.	Localisation
APEMS	36 places	Collège du Rosset
Réfectoire	40 à 45 enfants	Collège du Rosset
UAPE	36 places	Collège des Esserpys
Garderie	20 places	Collège des Esserpys

Selon les informations actuellement en notre possession, tant la garderie que l'UAPE sont sous-dimensionnées et ne permettent pas de répondre aux demandes des familles du village.

Dès la rentrée scolaire 2026 et pendant les travaux du Rosset

La nouvelle structure entrera en service dès la rentrée scolaire 2026, moment où les travaux d'extension et de transformation du Rosset sont prévus de démarrer.

Cette nouvelle structure permettra, selon la demande effective, d'ouvrir jusqu'à deux groupes de 12 enfants supplémentaires à l'UAPE tout en accueillant les trois groupes déjà existants.

Afin de vider le collège du Rosset, l'APEMS déménagera aux Esserpys dans les locaux libérés par l'UAPE, relogée dans le nouveau bâtiment.

Le réfectoire, quant à lui, reprendra sa place dans le hall de la salle polyvalente de Prazqueron avec un effectif plus faible, nombre d'enfants y étant en effet inscrits par manque de place à l'UAPE.

La situation prévue est donc la suivante (en jaune, les éléments qui changent) :

Structure	Capacité max.	Localisation
APEMS	36 places	Collège des Esserpys
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	20 places	Collège des Esserpys

Après l'agrandissement du Rosset (été 2027)

Lorsque les travaux d'agrandissement et de transformation du Rosset seront terminés, la garderie agrandie pourra entrer en fonction comme le montre la projection suivante :

Structure	Capacité max.	Localisation
APEMS	36 places	Collège des Esserpys
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	54 places	Collège du Rosset

Cette ouverture devrait, encore une fois selon les informations disponibles aujourd'hui, permettre de répondre à la demande d'accueil au parascolaire.

Comme on peut le constater, cette étape n'a d'impact ni sur la capacité ni sur la localisation du parascolaire.

À la démolition du collège des Esserpys

La construction du futur complexe scolaire des Esserpys implique la démolition de l'actuel collège. Une extension du nouveau bâtiment sera alors proposée au Conseil communal afin d'y accueillir l'APEMS :

Structure	Capacité max	Localisation
APEMS	36 places	Nouveau bâtiment
Réfectoire	30 enfants	Foyer de Prazqueron
UAPE	60 places	Nouveau bâtiment
Garderie	54 places	Collège du Rosset

Après la construction du futur complexe scolaire des Esserpys

Dans le cadre du futur complexe, la commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit la construction d'un bâtiment spécifiquement dédié à l'accueil de jour parascolaire et qui permettra de regrouper les différentes structures.

5. Aspects financiers

Estimation des coûts de l'ouvrage

Les coûts estimés de l'ouvrage (à ± 20 %) sont les suivants :

Rubrique	Élément	Montant
	Travaux préparatoires	32 000,00
	Construction	1 718 000,00
21	Gros œuvre	1 075 000,00
23	Installations électriques	110 000,00
24	Chauffage et ventilation	90 000,00
25	Sanitaires	95 000,00
27	Aménagements intérieurs	298 000,00
41	Aménagements extérieurs	50 000,00
	Autres coûts	195 000,00
	Honoraires	160 000,00
	Frais d'enquête	25 000,00
	Raccordements	10 000,00
	Total net	1 945 000,00
	Divers et imprévus (10 % de la construction)	150 000,00
	Total net arrondi	2 095 000,00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi.

En l'occurrence, la création d'une structure modulaire provisoire en bois, assimilable à un bâtiment, est amortie sur 30 ans, dès la fin des travaux, soit un montant annuel estimé à CHF 70'000,00.

Financement

Cette dépense est incluse dans les investissements du budget 2026.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

Adjudication préalable

Pour votre complète information, la Municipalité a déjà adjugé au bureau Emixi le montant de CHF 44 150,00 couvrant les frais d'architecte liés à l'étude ayant mené à la réalisation de ce préavis. Ce montant est bien entendu inclus dans la somme totale des honoraires. Si votre Conseil devait refuser le préavis, ce montant serait alors amorti en une seule fois.

Coûts récurrents

La réalisation de ce préavis entraînera, outre les amortissements obligatoires, de nouvelles charges financières liées aux coûts d'exploitation du bâtiment (eau, électricité, chauffage), ainsi que des charges de personnel pour en assurer le nettoyage ; ces coûts ont été estimés en prenant comme base de référence le nouveau pavillon scolaire de Prazqueron (1^{er} étage uniquement). Bien entendu, ces coûts seront rechargés aux structures d'accueil en fonction de leur occupation des locaux.

Les coûts humains et matériels liés à l'agrandissement de l'UAPE et à l'ouverture de nouveaux groupes ne sont pas traités dans ce préavis et seront présentés à votre Conseil au début de l'année 2026, après optimisation en fonction des besoins exprimés par les familles.

L'impact planifié de ce préavis sur les budgets futurs sera donc le suivant :

	2026¹	dès 2027
Amortissement	70 000,00	70 000,00
Frais d'exploitation	1 900,00	3 800,00
Frais de nettoyage	20 000,00	40 000,00
Total	91 900,00	113 800,00

6. Planification provisoire

La planification provisoire du projet est la suivante :

Étape	Période
Approbation du préavis	Décembre 2025
Mise à l'enquête publique	Janvier 2026
Ouverture du chantier	Avril 2026
Début d'exploitation des locaux	Août 2026

¹ Une demi-année d'exploitation uniquement

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 92/2025 adopté en séance de Municipalité du 3 novembre 2025 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

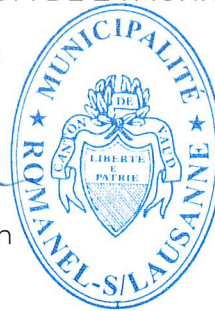
1. d'accepter le préavis municipal N° 92/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 2 095 000,00 TTC pour la création d'une structure modulaire provisoire en bois aux Esserpys pour l'accueil de jour ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 3 novembre 2025

Délégués municipaux : Mme Jennifer Dagon et M. Patrick Oppliger

Annexes : plan du site et plan des locaux

